



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 31 AOÛT 2021**

Membres en exercice : 19
Membres présents : 15
Votants : 18
Convocation : 13 août 2021
Affichage : 13 août 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 août à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Médard d'Aunis se sont réunis à la salle de l'Archipel en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Etaient présents :

Mmes BOUTET Liliane, GUERRY Corinne, MENDES DA CUNHA GOUDEAU Carole, RENAUD Angèle, RIVAUD Françoise, SARTI Sophie et TARERY Mélina.

MM. CARBONNE Philippe, CHAMROEUN Paul, CHOPIN Sylvain, GERVAIS Roger, HENRY Patrick, PETIT François, RENAUD Ludovic, TILLAUD Christian.

Mme DONDIN Noëlle a donné pouvoir à François Petit, Mme LACROIX Sabine a donné pouvoir à Sylvain Chopin, TESSON Stéphane a donné pouvoir à Christian Tillaud
ROBERT Denis est excusé.

Liliane BOUTET a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

Le maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 juin 2021 qui est approuvé par 18 voix pour.

DÉLIBÉRATION N°1 - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public scolaire, notamment de l'entretien des bâtiments scolaires ;

Considérant le départ à la retraite d'un adjoint technique territorial le 1^{er} septembre 2020 ;

Considérant la vacance de poste n° 017200800102427 ;

Considérant que cet agent n'a toujours pas été remplacé de manière pérenne ;

Il y a lieu de recruter un agent contractuel pour assurer l'entretien des bâtiments scolaires et la surveillance interclasse dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24.33 h / 35 h du 3 septembre 2020 au 6 juillet 2021 inclus pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, dans les conditions prévues à l'article 3-2 de la loi n°84-53.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- de recruter un agent contractuel pour assurer l'entretien des bâtiments scolaires et la surveillance interclasse dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24.33 h / 35 h du 3 septembre 2020 au 6 juillet 2021 inclus

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Exprimés : 18

Abstention : 0

Pour : 18

Contre : 0

DÉLIBÉRATION N°2 - VENTE DES PARCELLES CADASTRÉES AH 159, AH 160 ET AH 161

La commune a acquis en 2016 un terrain situé 53 rue du Moulin à La Martinière, cadastré AH 159, AH 160 et AH 161, d'une superficie totale de 947 m² et bénéficiant d'un droit de passage sur la parcelle AH 164.

La parcelle est située en zone constructible pour 499 m² et en zone naturelle pour 448 m².

Le service des domaines a été consulté.

Un acheteur a fait une proposition à la commune qui s'élève à 75000 euros.

M^e Amélie BONNEAU de l'étude de Bourgneuf sera chargée de la rédaction des actes liés à cette vente.

Le conseil :

- accepte la vente par la commune des parcelles AH 159, AH 160 et AH 161 au prix de 75000€,
- autorise le maire à signer tout acte afférent à cette vente

Exprimés : 18

Abstention : 0

Pour : 18

Contre : 0

DÉLIBÉRATION N°3 – BAIL D'HABITATION LOGEMENT RUE DES ÉCOLES

Le locataire du logement situé 1 rue des Écoles quitte les lieux le 31 août 2021. La superficie totale est de 70 m².

Le prix proposé à la location est de 560 euros par mois, hors charges.

Le maire demande par conséquent au conseil municipal de l'autoriser à signer un bail d'habitation pour ce logement à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le conseil autorise le maire à signer un bail d'habitation (contrat de location) pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} septembre 2021.

Exprimés : 18

Abstention : 0

Pour : 18

Contre : 0

DÉLIBÉRATION N°4 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CDA POUR L'ÉDITION 2021 DU SAINT MED'ART ROCK

Pour l'édition du festival Saint Méd'art Rock 2021 qui aura lieu le samedi 11 septembre 2021, la commune sollicite une aide de la CDA de La Rochelle au titre du Fonds de soutien aux manifestations communales culturelles et de loisirs.

Cette manifestation d'initiative municipale est organisée par le SMAF (association Saint Médard Festif) en collaboration avec la commune qui prendra à sa charge les frais de location de scène, de branchements électriques, de sonorisation, de lumières et de réception.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Location de la scène	1350 €	CDA La Rochelle	5000 €
Branchement électrique provisoire	250 €	Autofinancement	5127 €
Sonorisation et lumières	6327 €		
Réceptions	2200 €		
Total	10127 €	Total	10127 €

Le conseil :

- sollicite l'aide de la CDA ;
- autorise le maire à signer tous les actes afférents à cette demande.

Exprimés : 18

Abstention : 0

Pour : 18

Contre : 0

DÉLIBÉRATION N°5 – APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE CONTRÔLE ET L'ENTRETIEN DES APPAREILS DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

La défense incendie est de la responsabilité du maire (article L 2212-2 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales). Le SDIS effectue régulièrement des contrôles des hydrants et adresse un état de ces derniers à la commune qui doit mettre les équipements en conformité.

Le maire propose de confier à la SAUR le suivi et l'entretien des hydrants de la commune pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} septembre 2021. Les tarifs HT sont les suivants :

- contrôle et entretien des poteau incendie diamètre 100 avec peinture : 65.40 €
- contrôle et entretien des poteau incendie diamètre 100 sans peinture : 40.70 €

La commune compte 17 hydrants.

Ces tarifs évolueront chaque année en fonction d'une formule de calcul basée sur un index et définie dans la convention.

Le conseil municipal décide :

- d'accepter la proposition de convention définissant les conditions techniques et financières de suivi et d'entretien des hydrants de la commune à compter du 1^{er} septembre 2021
- d'autoriser le maire à signer la convention pour une durée de 2 ans

Exprimés : 18

Abstention : 0

Pour : 18

Contre : 0

Questions diverses

Prochaines commissions

- La CDA de La Rochelle a décidé d'amplifier son accompagnement pour les projets cyclables. Une réunion aura lieu le 13 octobre 2021. Une commission mobilité sera convoquée par Patrick Henry pour relayer le sujet.
- Une commission bâtiment sera prochainement organisée notamment pour aborder le thème de la réfection de la Salle des Tilleuls (Corinne Guerry).
- Une commission voirie sera également programmée pour l'entrée de La Martinière (Mélina Tarery) et les problèmes de stationnement en général.
- Il est nécessaire de finaliser le parcours santé et de convoquer une commission Sport Loisirs (Denis Robert).

L'éolien

- Il n'y a pas encore de compte-rendu de la commission organisée par la CDA sur l'étude paysagère. Une réunion publique sera organisée à l'issue de cette étude. Les habitants de la commune seront le public prioritaire de cette réunion afin de bien centrer le débat sur les projets locaux. Un animateur organisera les débats.

Informations diverses :

- Un nouveau revêtement de voirie a été posé chemin de contournement
- Les travaux de réfection de voirie de la route des Pierrières débutent le 1^{er} septembre 2021
- Le dossier de demande d'aides dans le cadre du programme départemental de plantations d'arbres EVA sur 3 ans a été accepté, la réception des plans aura lieu début décembre
- Les travaux de réfection de toiture à l'école sont terminés, l'escalier du dortoir a été posé, le nettoyage des façades a été effectué, l'équipement informatique dans le cadre du plan de relance pour la continuité pédagogique est en cours d'acquisition, la structure de jeu pour la cour maternelle va être livrée en octobre
- Le site internet de la commune est en cours de refonte
- L'opération Nettoyons la Nature aura lieu le 25 septembre 2021 à 9h30 à la mairie
- L'opération nationale « Le Grand Repas » est renouvelée et aura lieu le 21 octobre au restaurant scolaire : partager un même menu conçu à base de produits locaux et de saison, le même jour, partout en France, dans plusieurs collectivités et établissements privés
- Des rodéos de voiture ont été signalés ; il est important d'effectuer un signalement à chaque rodéo dont on est le témoin, auprès de la Gendarmerie.